

COMPTE RENDU
du CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 10 février 2017

Sont présents : Joël ROUDIL, Rolland DUBOIS, Bernard LEVY, Hervé LECLAIR, Christian ROUSSEL, Éric MICHEL, Rémy CHATAL, Ingrid DI BERNARDO, François MAUREL

Sont absents : Frédéric MARTY, Isabelle LEROY-MAHOU (pouvoir à J. ROUDIL)

Secrétaire de séance : Bernard LEVY,

M. le Maire demande l'inscription à l'ordre du jour une nouvelle délibération portant sur la modification des statuts du S.I.A.H.N.S 5syndicat intercommunal

ORDRE DU JOUR : 6 délibérations + 1, questions diverses

Le compte-rendu du conseil municipal du 09/12/2016 a été approuvé à l'unanimité.

1-délibération sur l'attribution de la délégation du service public de l'assainissement collectif

Le Maire rappelle que par délibération en date du 09 septembre 2016, le Conseil Municipal a décidé de recourir à une délégation de services publics (DSP) pour une durée de 12 ans pour assurer la gestion de l'assainissement collectif. Une procédure de DSP a été conduite conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales (CGCT). Il indique qu'à l'issue de cette procédure, la commission d'ouverture des plis compétente a proposé au Président d'engager toute discussion utile avec le seul candidat ayant remis une offre, la société SAUR conformément aux dispositions de l'article L1411-5 dernier alinéa du CGCT.

Après négociation, il a été décidé de retenir l'offre variante de la société SAUR au vu des éléments figurant dans le document joint en annexe à la présente délibération.

Conformément aux dispositions de l'article L1411-7 du CGCT, ce document a été transmis aux élus 8 jours avant la date de la présente séance.

Vote : 9+1 pour

2-délibération sur la demande de dotation d'équipement des territoires ruraux pour la réalisation d'un plateau sportif

Le Maire rappelle que la Mairie de Carnas envisage la création d'un terrain multi-sports (ou plateau sportif) derrière le Foyer Communal. Les travaux sont estimés à 28 930 euros H.T. Soit 34 716 euros T.T.C. Les travaux seraient réalisés dans l'année 2017. Ils peuvent être subventionnés au titre de l'aide aux communes dans le cadre de la DETR. Le conseil municipal autorise le Maire à faire toutes démarches pour la demande de cette aide.

Vote : 9+1 pour

3-délibération sur les conventions de cinéma et de spectacles à passer avec la CCPC

Le Maire rappelle que pour bénéficier de la compétence culture de la Communauté des communes du Piémont-Cévenol, la commune doit signer deux conventions (spectacles et cinéma)

Vote : 9+1

4-délibération sur le transfert de compétence en matière de PLU à la CCPC

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et à un urbanisme renoué, dite loi ALUR, et notamment son article 136, vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5214-16, vu l'arrêté préfectoral n°201630123-B1-006 portant modification des statuts de la Communauté de communes du Piémont Cévenol, vu les statuts de la Communauté de Communes Piémont-Cévenol, et notamment les articles 5-1 et 5-3, le conseil municipal peut s'opposer au transfert à la Communauté de communes du Piémont Cévenol de la compétence en matière de plan local d'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à cet effet. M. le Maire propose de s'opposer à ce transfert de compétence.

Vote : 9+1

5-délibération sur la dissolution du syndicat du Quiquilha

Le maire rappelle que dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau schéma départemental de coopération intercommunale du Gard le Préfet a prononcé la dissolution du Syndicat Mixte de recalibrage, élargissement et Rectification du Quiquilha et ses affluents.

En application des dispositions des articles L.5212-33, 5211-25-1 et 5211-26 du code général des collectivités territoriales, il revient aux collectivités membres de déterminer les conditions de la liquidation

du syndicat. Par délibération, le comité syndical a décidé de proposer aux communes et à la communauté membres les modalités de liquidation suivantes : l'actif du syndicat étant constitué pour l'essentiel par la valeur comptable des réseaux de voirie créés et par la trésorerie disponible, il est proposé de répartir entre les membres du syndicat l'actif et le passif au prorata du linéaire des cours d'eau traversant leur territoire.

Vote : 9+1

6-délibération sur la nomination de deux délégués de la communes au SIVU de DFCI du SALAVES-SOMMIEROIS

Le maire rappelle que dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau schéma départemental de coopération intercommunale du Gard, le Préfet a prononcé la dissolution du Syndicat DFCI du SOMMIEROIS qui rejoint le SIVU de DFCI du SALAVES sous l'appellation SMDFCI SALAVES-SOMMIEROIS

En application de l'arrêté préfectoral du 22 juillet 2016 n°2016-07-22-B1-006, la représentativité de la commune auprès de cette nouvelle instance est de deux délégués parmi les membres du conseil municipal M. Éric MICHEL et M. Rémy CHATAL seront les représentants de la commune au SIVU de DFCI du SALAVES.

Vote : 9+1

7-délibération sur la modification des statuts du S.I.A.H.N.S (syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique du nord sommiérois

Le maire rappelle que vu l'arrêté préfectoral n°20162501-B1, du 25 janvier 2016, entérinant l'adhésion des communes d'Aigremont et de Montagnac, vu la délibération n°5 du comité syndical du S.I.A.H.N.S., en date du 28 novembre 2016 portant approbation de la modification des statuts,

Il est demandé aux conseils municipaux d'approuver les nouveaux statuts. Cette modification, de l'article 1 des statuts, porte le nombre de communes composant le SIAHNS au nombre de vingt-trois, (au lieu des vingt-et-une précédemment). La liste des communes membres est également modifiée pour ajouter les communes d'Aigremont et de Montagnac.

Vote 9+1

QUESTIONS DIVERSES

Le bilan forestier

-M. le Maire présente le bilan forestier évalué par l'ONF. Il informe qu'il a porté plainte pour vol de bois sur un terrain communal.

La réfection du mur de la Cure

Le Maire informe qu'il a contacté l'association Ci Pays Cévenol spécialisée dans la rénovation de vieilles pierres pour remettre en état le mur de la cure. Un devis a été établi et le M. le Maire propose que la réparation de ce mur soit inscrite au budget.

La Commission de sécurité du foyer communal

Le Maire informe qu'il y aura une commission de sécurité concernant le foyer communal le 23 février 2017. Il demande au 1er et 3ième adjoint d'être présents à cette commission.

Les travaux accessibilités handicapés

Christian ROUSSEL 3ième adjoint informe que les employés municipaux continuent les travaux de mise aux normes d'accessibilités à la mairie et aux écoles.

Remboursement de la ligne de trésorerie

M. le Maire informe que la ligne de trésorerie, contractée auprès du Crédit Agricole, servant à percevoir les subventions, pour les travaux de remise en état suite aux inondations de 2014 a été remboursée avant la date prévue.

Nouvelle présidence du SIRP

M. Hervé LECLAIR informe que suite à la démission de Richard LOPEZ, un nouveau président a été élu en la personne de Philippe de Toledo.

Plus rien étant inscrit à l'ordre du jour, M. le Maire lève la séance à 20h.